

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 10-16086 / 100535
Pasta Gala Division de Coop Société coopérative, 1110 Morges
conditionnement des pâtes
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
18 H
15.03.2010–28.02.2013 (Renouvellement)
- 10-16097 / 100570
Eternit (Suisse) SA, 1530 Payerne
fabrication de plaques d'éternit: secteurs PM12 et BADS
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
24 H
07.06.2010–31.05.2013 (Renouvellement)

Permis de travail du dimanche (art. 19 LTr)

- 10-16099 / 100639
Vetropack SA, 1162 St-Prex
atelier des moules.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
5 H
01.06.2010–31.05.2013 (Renouvellement)

Permis de travail du dimanche et de jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

- 10-16096 / 110967
VTX Service SA, 1009 Pully
technical support (support à la clientèle)
besoins spéciaux de consommation
2 H, 2 F
01.06.2010–31.05.2013 (Nouveau permis)
- 10-16100 / 111367
COVEDIS SA, 1010 Lausanne
production de sushi (traitement et conditionnement).
besoins spéciaux de consommation
8 H, 8 F
01.08.2008–31.07.2011 (Modification)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

- 10-16098 / 100639
Vetropack SA, 1162 St-Prex
composition, enfournage, machines IS, triage-emballage, contrôles de qualité, transports internes.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
88 H
01.06.2010–31.05.2013 (Renouvellement)

Permis de travail en continu atypique (art. 24 LTr, art. 39 OLT 1)

- 10-16101 / 100072
Wago Contact SA, 1564 Domdidier
secteurs injection et humidification.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
60 H, 15 F
01.05.2010–30.04.2013 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 10-15958 / 100668
B. Braun Medical SA, 1023 Crissier
secteur ligne Perfusion Poches (PP) et Mobilestock.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
21 H, 12 F
28.02.2010–31.07.2010 (Nouveau permis)
- 10-15995 / 111977
DBS Techniques SA, 1227 Carouge GE
technicien de maintenance sur le site de l'entreprise Firmenich SA, 1217 Meyrin.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
7 H
01.03.2010–28.04.2013 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 10-15963 / 111973
Lineafresca Logistic AG, 1030 Bussigny-Lausanne
Chauffeurs < 3.5 t: Livraisons de produits alimentaires frais dans toute la Suisse
besoins spéciaux de consommation
5 H, 1 F
01.01.2010–31.12.2012 (Nouveau permis)
- 10-15968 / 111422
MAT Securitas Express AG, 1052 Mont-sur-Lausanne
Transports des valeurs, Disposition, Trésor: Concerne les cantons VD et FR.
besoins spéciaux de consommation
6 H, 1 F
01.09.2008–31.08.2011 (Modification)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 09-15556 / 111902
UNS Services SA, 1206 Genève
*) nettoyage des bus des TPG en dehors des heures d'exploitation des véhicules.
besoins spéciaux de consommation
4 H
01.01.2010–31.12.2012 (Nouveau permis)

**Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche)
(art. 14 et 15 OLT 1)**

- 10-15980 / 111977
DBS Techniques SA, 1227 Carouge GE
Lors de pannes techniques, interventions de maintenance sur les installations de l'entreprise Firmenich SA, 1217 Meyrin.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
1 H
01.03.2010–28.02.2013 (Renouvellement)

Permis de service de piquet (travail du dimanche) (art. 14 et 15 OLT 1)

- 10-15967 / 110424
Yendi Swiss Retail SA, 1630 Bulle
département informatique: interventions de dépannages sur le réseau informatique de leurs boutiques en Suisse et en France.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
1 H
01.01.2010–31.12.2012 (Renouvellement)
- 10-16021 / 111982
S.A.G.E. SA, 1004 Lausanne
Product Factory et Product Support (interventions de dépannage lors de problème informatique chez leurs clients)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
1 H
01.04.2010–31.03.2013 (Nouveau permis)

Permis de travail du dimanche et de jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

- 10-15966 / 110917
Merck Serono SA, 1211 Genève 20
Centre de Recherche (activités scientifiques dans le laboratoire des animaux 7/7 jours)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
1 H
01.03.2010–28.02.2013 (Nouveau permis)

Permis de travail en continu atypique (art. 24 LTr, art. 39 OLT 1)

- 10-15988 / 111977
DBS Techniques SA, 1227 Carouge GE
technicien de maintenance sur le site de l'entreprise Firmenich SA, 1217 Meyrin.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
10 H
01.03.2010–28.04.2013 (Renouvellement/modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

13 avril 2010

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail